Objet : Déposition défavorable au projet d'implantation d'éoliennes dans le Pays Blancois et demande de refus de l'autorisation environnementale

À l'attention des membres de la Commission d'enquête

Par la présente, je souhaite exprimer mon opposition formelle au projet éolien du Pays Blancois qui repose sur quatre préoccupations majeures : la préservation des paysages et du patrimoine historique, la protection de la biodiversité, le maintien de l'attractivité locale et la nécessité d'évaluer la pertinence globale du projet.

1. Une atteinte majeure aux paysages et au patrimoine historique

Les éoliennes envisagées, d'une hauteur annoncée de 200 mètres, représenteraient une transformation considérable de l'environnement visuel.

À l'échelle, de 200m les effets ne pourraient être limités aux seules parcelles d'implantation. Toutes les perspectives seront modifiées à longue distance, elles vont tout dominer, tout bouleverser, détruire l'harmonie préservée.

La situation de Concremiers mérite à cet égard une attention particulière. La commune bénéficie d'un environnement remarquable, l'Anglin y coule et le château de Forges est un joyau médiéval. Qui pourrait ne pas dire que tout va être détruit ?

Que tous les points de vue, les villages, les hameaux seront cassés, pollués, la journée et la nuit par les dispositifs lumineux rouges requis pour la sécurité aérienne.

2. Une vigilance indispensable en matière de biodiversité

Faut-il encore répéter que nous sommes dans un parc régional naturel et que ce projet est **une contradiction au regard de la vocation du Parc naturel régional**

Les risques de collision, de perturbation des déplacements et d'altération des habitats ont-ils été appréciés à partir d'études suffisamment approfondies et indépendantes ?

Où sont les évaluations cumulées ? et non uniquement sur une analyse isolée de chaque installation.

Lorsque les enjeux concernent des espèces protégées ou des milieux sensibles, il est indispensable de démontrer que les mesures d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation sont réellement adaptées. Les éventuelles incertitudes scientifiques doivent également être prises en compte avec sérieux.

La préservation de la biodiversité ne peut être reléguée au second plan au motif que le projet poursuit un objectif énergétique et les options de mesures d'évitement, de réduction ou encore de compensation doivent être sérieusement posées et quantifiables.

3. Des conséquences pour l'économie et la vie des communes

L’attractivité du Pays Blancois et de la Brenne repose sur la qualité de leur environnement,

Ces atouts contribuent à l’activité touristique, à l’installation de nouveaux habitants, au choix de résidence des retraités et au dynamisme de la vie locale. Elles constituent également un élément important de l’image du territoire auprès des personnes venues d’autres régions ou de l’étranger.... Comme nous et de nombreux autres dans la région.

Les conséquences sur le tourisme, le marché immobilier et le développement à long terme des communes doivent donc être étudiées sérieusement, sans être minimisées.

4. La nécessité de démontrer la pertinence globale du projet

Il importe de s’assurer que les bénéfices attendus du projet sont clairement établis et mis en perspective avec ses conséquences locales, les impacts environnementaux possibles et les solutions alternatives doivent être recherchées et présentées ... elles ne l’ont pas été .

Une décision responsable doit rechercher un équilibre réel entre production d’énergie, protection de la nature, sauvegarde du patrimoine et intérêt des populations locales.

Conclusion et demande à la Commission

Mon choix de m’installer en France, et plus particulièrement à Concremiers, est directement lié à la qualité exceptionnelle de ce territoire.

Je considère que les conséquences potentielles du projet n’ont pas été appréciées correctement. Elles ont la plupart du temps été minimisées et présentée dans la majorité des cas comme faibles ou même comme nulles.

Au regard de ces préoccupations, je demande à la Commission d’enquête :

- De porter une attention particulière aux effets visuels des éoliennes de 200 mètres sur Concremiers, Merigny Saint Agny et Ingrandes, la vallée de l’Anglin et les abords des hameaux proches des zones d’implantation, du château de Forges et des autres sites patrimoniaux ;
- De veiller à ce que les risques pour l’avifaune, les chauves-souris et les autres composantes de la biodiversité soient évalués de manière complète et rigoureuse ;
- De prendre en considération les effets possibles sur la qualité de vie, l’attractivité touristique et l’avenir économique des communes concernées ;
- D’examiner la cohérence du projet avec les objectifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel de la Brenne, ainsi que de fournir des alternatives envisageables.

En conséquence, je demande que la Commission d’enquête émette un avis défavorable au projet éolien du Pays Blancois et que l’autorisation environnementale sollicitée ne soit pas accordée.

Je vous prie d’agréer, l’expression de ma considération distinguée.

J. Blaine Summitt
6, Rue du Vigent- Concremiers 36300